

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° I-844

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Le 2 du VII de l'article 167 *bis* du code général des impôts est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de revenir sur le système de l'exit tax, et de rétablir le système d'exit tax antérieur à 2019 sur les plus-values latentes sans régime d'extinction, et de supprimer tout régime d'extinction (aujourd'hui fixé à deux ans).